

SAINT-GENIS-SUR-MENTHON



Bulletin Municipal n° 5

Sommaire

	Page
• Le Mot du Maire.....	1
• Le Budget 1993.....	2
• Travaux de Voirie.....	6
• Acquisition de matériel.....	8
• Local des Sapeurs-Pompiers.....	9
• Projet d'aménagement de la RD 47.....	10
• SIVOM.....	14
• Convention Fourrière.....	18
• Travaux Cantine scolaire.....	19
• Histoire Locale.....	20
• La Vie Associative.....	25
• Etat Civil.....	31
• Il faut savoir.....	32

Le mot du Maire

Formuler des vœux à l'aube d'une nouvelle année, c'est déjà avoir le sentiment et la volonté de faire mieux demain. Car 1993 ne laissera pas un bon souvenir : la crise n'aura épargné aucun des secteurs de l'activité économique, que ce soit l'agriculture, l'industrie, le commerce ou l'artisanat. Et par contrecoup bien sûr, le chômage a fortement progressé, empêchant jeunes et moins jeunes de s'insérer professionnellement.

Dans ce contexte, il importe d'être prudents et vigilants. Prudents, nous l'avons été lorsqu'à la lumière d'une étude financière, nous avons choisi de différer la programmation de notre salle polyvalente. L'effort supplémentaire demandé à chaque foyer fiscal aurait été déraisonnable.

Pour autant, le projet n'est pas abandonné. Si les considérations financières nous le permettent, nous envisagerons la réalisation de cet équipement dès le prochain budget primitif.

Parallèlement, nous devons plus que jamais être vigilants cette année. Vigilants par rapport aux contributions toujours plus importantes qui sont exigées de la part de notre commune. Les charges intercommunales, les contributions départementales (en particulier l'aide sociale), les taxes diverses (sur les déchets ménagers notamment) constituent autant de dépenses auxquelles doit faire face notre budget. Si nous voulons continuer à investir et à nous équiper, il est nécessaire que ces dépenses soient maîtrisées. Cette année par exemple, notre budget aura permis d'entretenir la voirie, de réparer les bâtiments communaux et d'acheter du matériel.

Gageons donc que 1994 soit une bonne année, pour notre collectivité comme pour chacun d'entre vous. Que cette nouvelle année vous apporte santé, bonheur et prospérité dans les domaines qui vous sont chers.



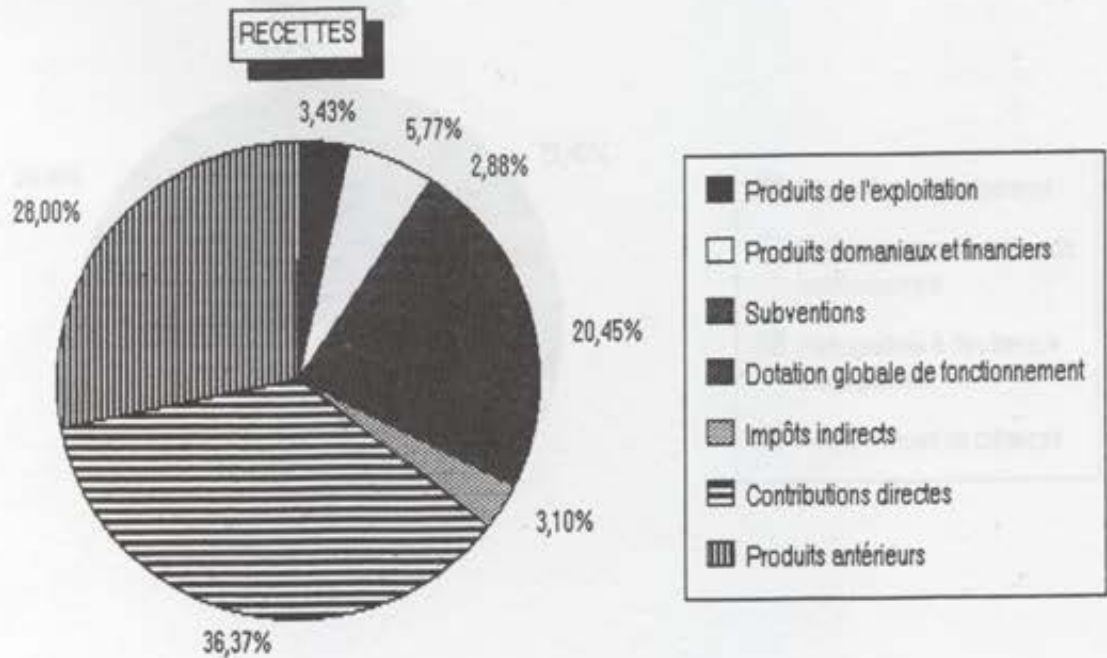
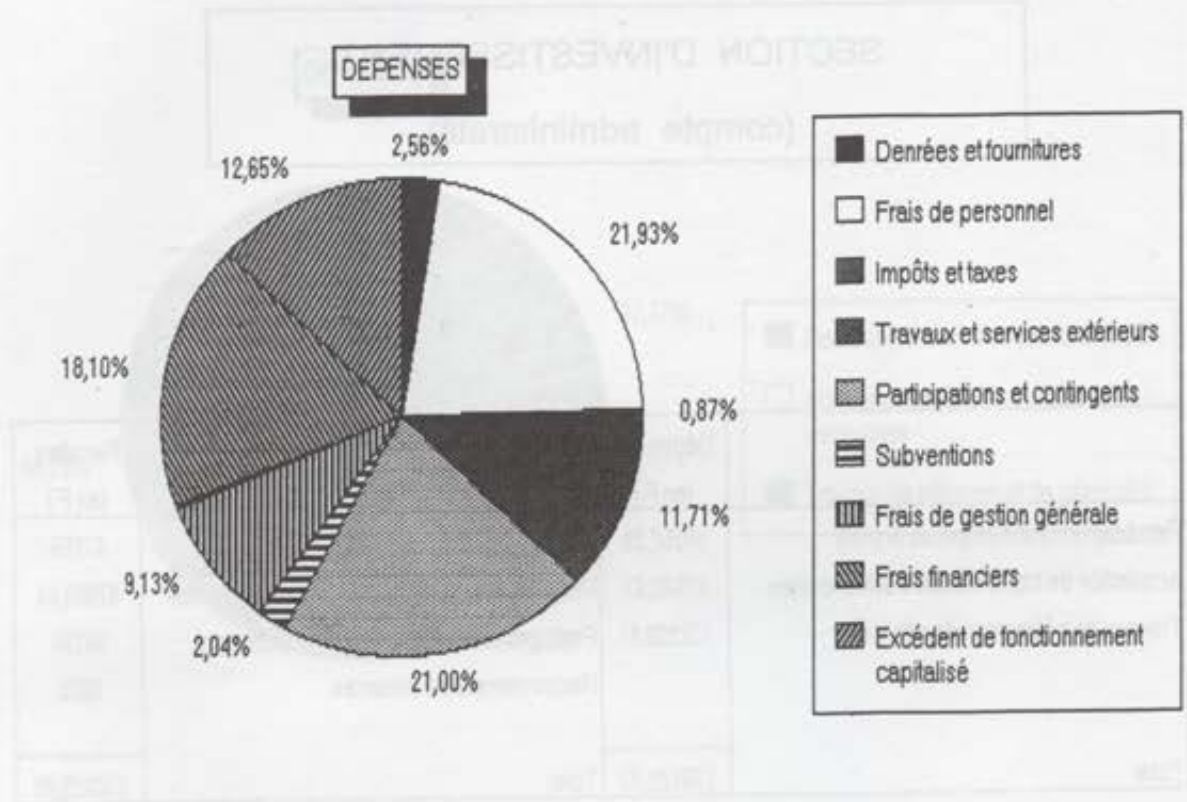
Abel GREFFET

BUDGET 1993

SECTION DE FONCTIONNEMENT (compte administratif)

	Dépenses (en F.)		Recettes (en F.)
Denrées et fournitures	19837,38	Produits de l'exploitation	44600
Frais de personnel	169803,19	Produits domaniaux et financiers	75087,93
Impôts et taxes	6765,45	Subventions	37438,4
Travaux et services extérieurs	90660,32	Dotations globales de fonctionnement	265954
Participations et contingents	162591,35	Impôts indirects	40288,32
Subventions	15822	Contributions directes	472932,15
Frais de gestion générale	70711,65	Produits antérieurs	364058,34
Frais financiers	140141,85		
Excédent de fonctionnement capitalisé	97909,83		
Total	774243,02	Total	1300359,14
Excédent de fonctionnement de clôture	526116,12		

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

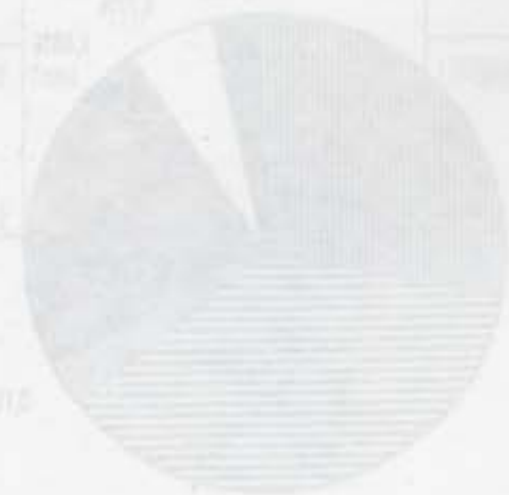


BUDGET 1993

SECTION D'INVESTISSEMENT

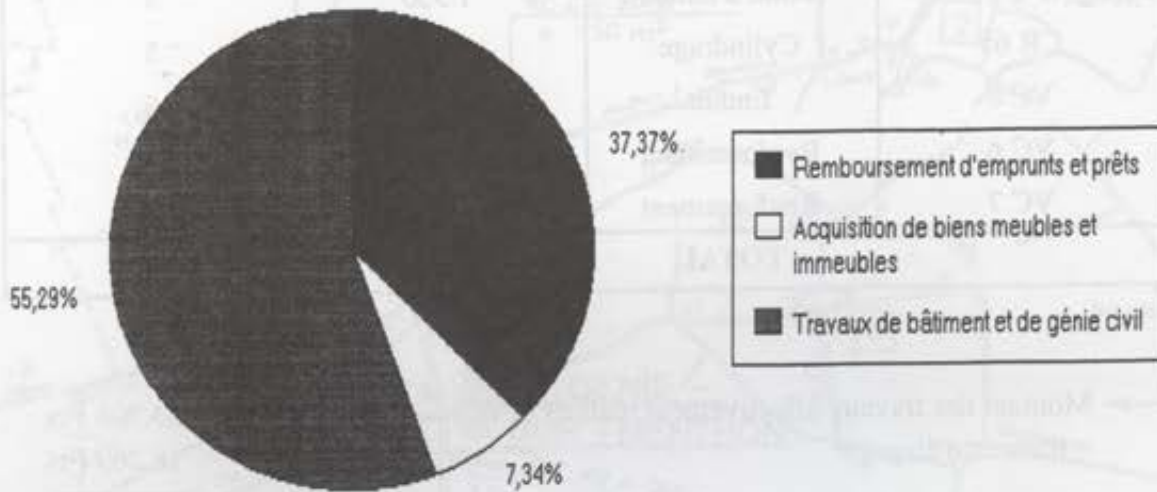
(compte administratif)

	Dépenses (en F.)		Recettes (en F.)
Remboursement d'emprunts et prêts	89352,39	Subventions d'équipement	67656
Acquisition de biens meubles et immeubles	17560,63	Prélèvements sur recettes de fonctionnement	97909,83
Travaux de bâtiment et de génie civil	132209,81	Participations à des travaux d'équipement	56285
		Recouvrement de créances	8272
Total	230122,83	Total	230122,83

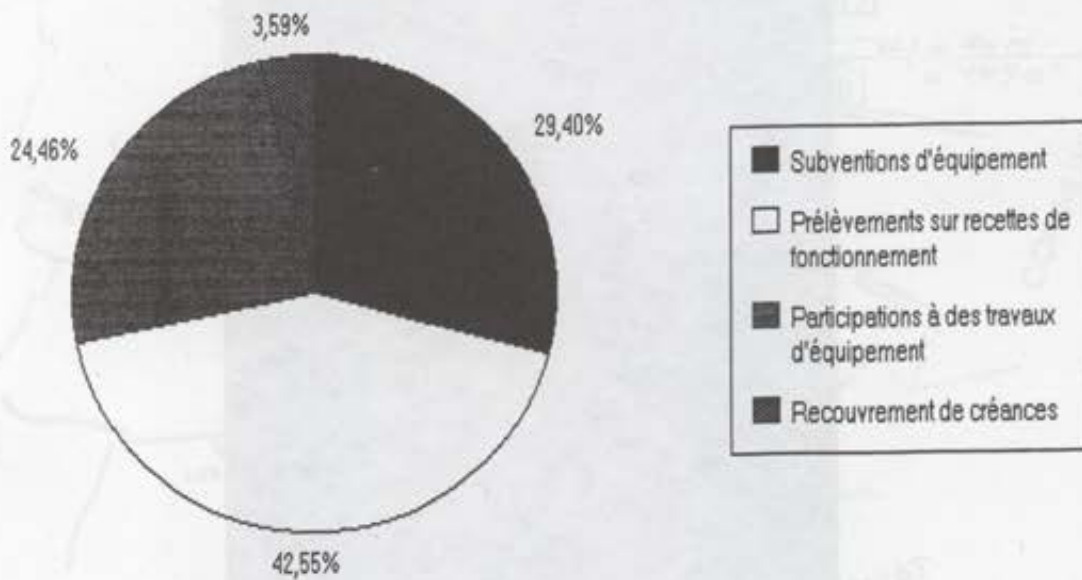


BUDGET D'INVESTISSEMENT

DEPENSES



RECETTES





Travaux de Voirie

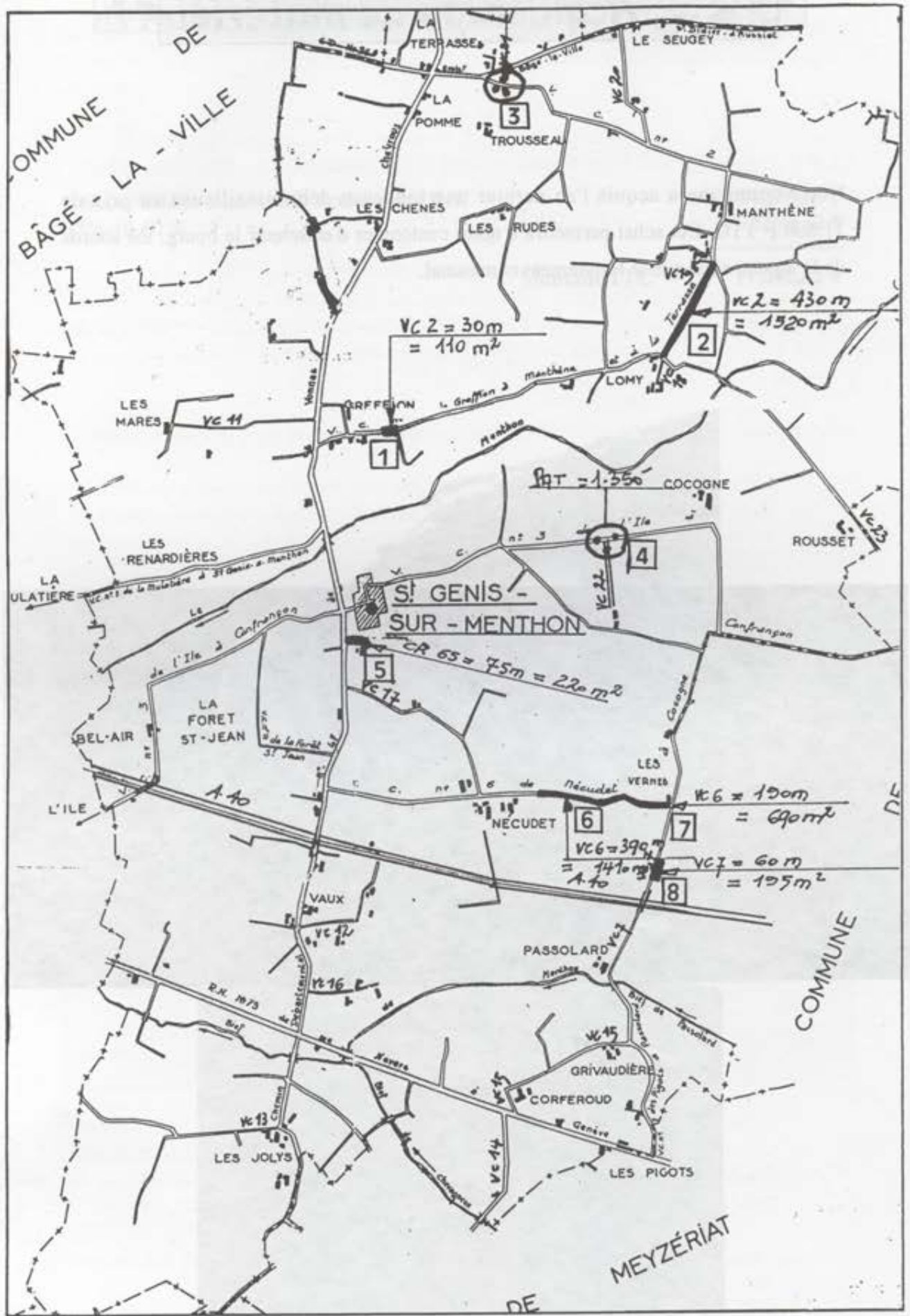
N° de la voie	Types de travaux	Estimations (Frs)	N° des travaux (carte)
VC 2	Renforcement	4.565	1
VC 2	Enduit	15.352	2
VC 2	Réparations	1.500	3
VC 3	Point à temps	1.350	4
CR 65	Cylindrage	9.400	5
VC 6	Enduit	14.241	6
VC 6	Renforcement	28.635	7
VC 7	Renforcement	8.100	8
TOTAL		83.143	

→ Montant des travaux effectivement réalisés (TTC)
+ travaux d'élagage

⇔ 83.703 Frs
⇔ 18.269 Frs

101.972 Frs







Acquisition de matériel

Notre commune a acquis l'an dernier une tondeuse-débroussailleuse au prix de 11.860 F TTC. Cet achat permettra à notre cantonnier d'entretenir le bourg, les abords de la lagune ainsi que le lotissement communal.



M. Bozonnet, agent communal



Local des Sapeurs Pompiers

Réfection de la toiture et de la charpente H.T.
TVA 18,60 %

14.370,00 F
2.672,82 F

Montant TTC

17.042,82 F



Projet d'aménagement de la R.D. 47 entre la R.N. 79 et Vonnas

La RD 47 entre la RN 79 et Vonnas connaît un accroissement de circulation notable mais présente une faible largeur de chaussée et un tracé sinueux tout particulièrement dans la traversée du hameau des Jolys où la visibilité est réduite du fait de constructions.

Le projet présenté consiste en la création d'une déviation d'une longueur de 1.500 m contournant à l'ouest le hameau des Jolys (Saint-Genis) et au recalibrage sur 2.900 m de la RD 47 entre le hameau de la Forêt (Perrex) et le carrefour RD 47 - RD 26 C (Vonnas).

Le commissaire-enquêteur a donné un avis favorable au projet pour plusieurs raisons :

- le projet s'inscrit dans la suite logique des investissements réalisés récemment dans ce secteur par le Département (demi-échangeur de Saint-Genis et aménagement de la RD 47 entre l'A 40 et la RN 79) et soutient le développement touristique et industriel de la région.

- le projet améliorera la fluidité du trafic, la sécurité des usagers, permettra une circulation normale des poids-lourds.

- le tracé retenu pour le contournement du hameau des Jolys (variante 1), qui convient d'ailleurs à plusieurs propriétaires concernés, épouse la topographie dans sa plus grande partie. Les différents impacts sont d'ailleurs modérés : le tracé préserve les bâtiments du hameau et améliore le confort acoustique des habitants. Cependant, en ce qui concerne le paysage, des aménagements devront intégrer le tracé de cette déviation dans l'espace agricole (engazonnement, plantations d'arbres, haies à conserver).

- cette déviation traverse les parcelles de plusieurs exploitants agricoles. L'emprise, de 2 ha 4 environ, devra être traitée dans les conditions habituelles d'acquisition et d'indemnisation. Il est demandé que le Département apporte une attention particulière pour prendre en compte les préjudices d'exploitation causés. Si les dessertes agricoles seront bien évidemment rétablies, le Département devra gérer le mieux possible les échanges de terrains tendant à restructurer les parcelles agricoles.

- le secteur compris entre la Forêt et le carrefour RD 47 - RD 26 C qui traverse une zone boisée (Bois de Perrex) et une zone de maisons d'habitation fera l'objet d'un recalibrage. Dans ces conditions, l'élargissement sera limité afin de réduire les emprises nécessaires.

- le projet comprend l'aménagement du carrefour RD 47 - RD 26 C à Vonnas (conclusions du commissaire-enquêteur).

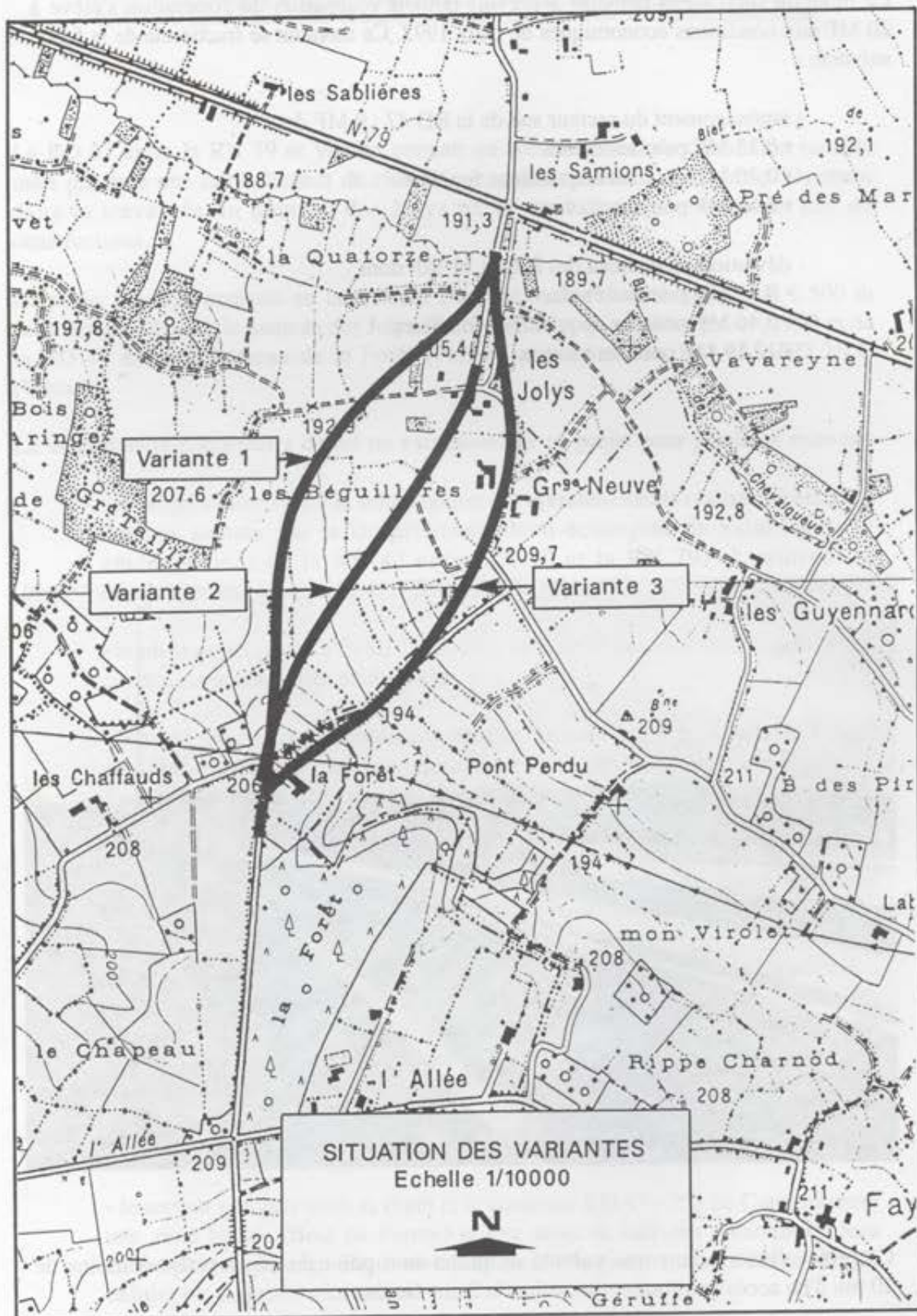
Le montant total de la dépense à prévoir pour la réalisation de l'opération s'élève à 20 MF aux conditions économiques de mars 1992. Ce montant se fractionne de la façon suivante :

- aménagement du secteur sud de la RD 47 : 9 MF dont
 - 0,15 MF pour les études
 - 0,30 MF pour les acquisitions foncières
 - 8,55 MF pour les travaux

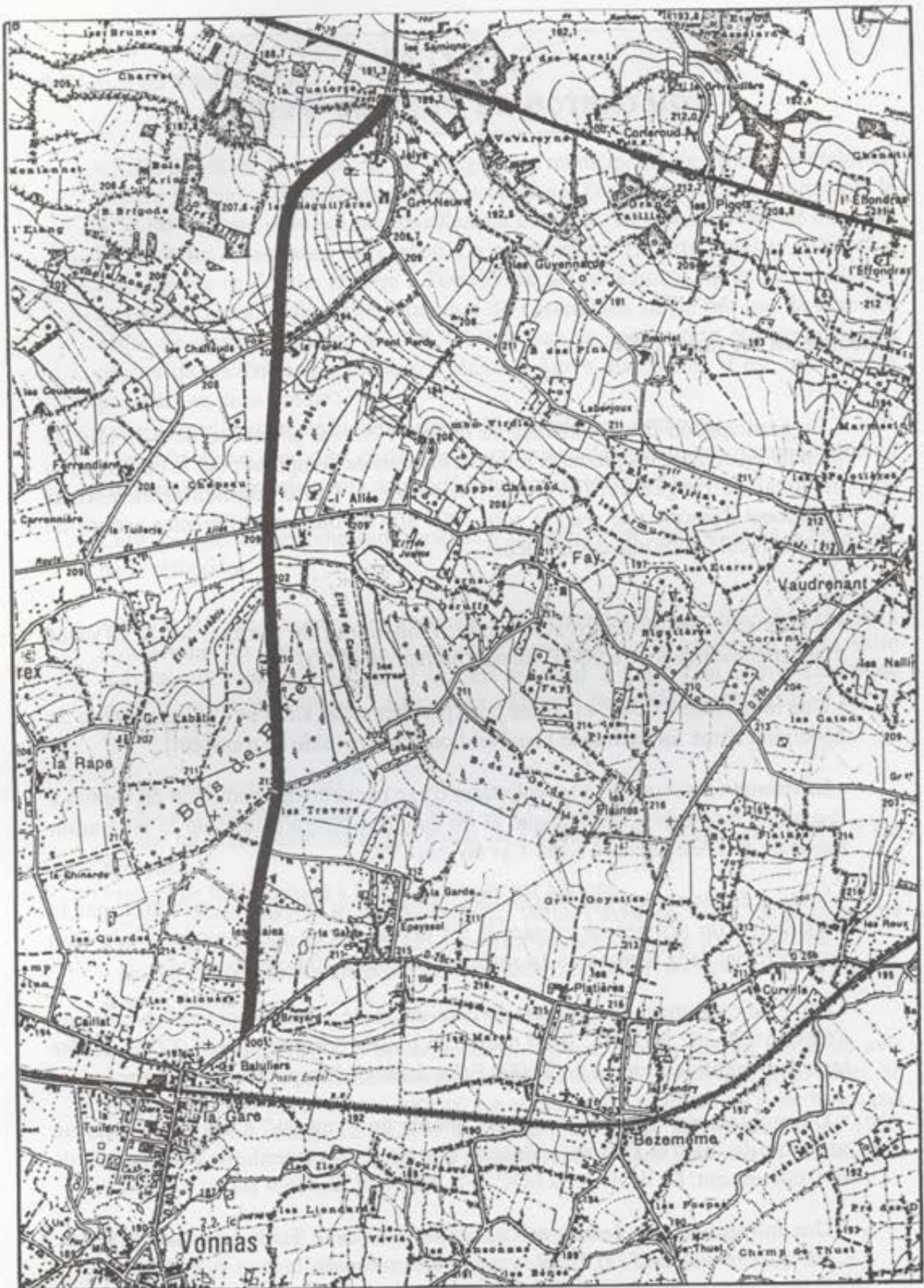
- déviation du hameau des Jolys : 11 MF dont
 - 0,35 MF pour les études
 - 0,46 MF pour les acquisitions foncières
 - 10,19 MF pour les travaux



Ce projet s'inscrit dans une volonté de porter tout point du département à moins de 20 mn d'un accès autoroutier (ici, celui de Saint-Genis).



C'est finalement la variante 1 (contournement du hameau des Jolys par l'ouest) qui a été retenue après étude d'impact.



Localisation du projet : communes de Saint-Genis-sur-Menthon, Mézériat, Perrex et Vonnas (échelle 1/25 000).

S.I.V.O.M.
du canton de Pont-de-Veyle

◆ Séance du 1er mars 1993

- La participation des communes au budget 1993 est en hausse de 5 % afin de prendre en compte les premiers remboursements de l'emprunt pour la construction du local de rangement (gymnase du collège). Cette augmentation permet également d'assurer une réserve pour 1994 afin de financer différentes actions de soutien (école, aide aux équipements...).
- Après examen du temps réel passé, l'indemnité de secrétariat du SIVOM s'élèvera désormais à 18.000 F annuels au lieu de 16.000 F.
- Une réserve de 1.000 F est votée pour permettre aux CM1 et CM2 du canton de bénéficier d'une formation de la prévention routière (aide au transport).
- Le comité est favorable à la réalisation d'une pochette de promotion du canton à l'occasion du festival de musique et du congrès départemental de la fédération musicale de l'Ain prévus à Saint-Cyr en juin 1993.
- Suite à la lettre de l'association des "Bout'Chou" et à la distribution par le Président d'un dossier de presse, il est décidé de ne pas majorer l'aide déjà accordée lors de la réunion du 14 septembre 1992 (2,30 F par habitant).
- Local de rangement du gymnase de Pont-de-Veyle : le montant total des travaux s'élève à 279.392,50 F HT. Il est décidé de limiter l'emprunt à 300.000 F compte tenu d'un autofinancement de 28.000 F. La durée de l'emprunt sera de 8 ans.
- Un programme "Aménagement des abords du gymnase" a été prévu pour un montant de 30.000 F. Il sera financé par un prélèvement sur les recettes de fonctionnement. Le devis de la SOCAFL s'élève à 23.775 F HT.
- Une information est donnée au comité sur la société Transalpine de Diffusion. Cette société doit éditer et diffuser une revue cantonale.

◆ Séance du 5 juillet 1993

• Salle des fêtes de la laiterie de Grièges : la municipalité de Grièges a établi un dossier technique permettant d'ouvrir le débat sur l'opportunité de la reprise par le SIVOM de cette salle qui est actuellement en vente. Ce dossier avait été transmis à toutes les communes du canton. La commission "Sports, loisirs, culture" a travaillé sur ce dossier et livre à l'assemblée ses réflexions. Après avoir salué la qualité du travail, elle attire l'attention de l'assemblée sur le fait que la dernière visite de sécurité remonte à 1988. D'autre part, le dossier doit être complété au niveau du chiffrage des travaux à réaliser. Après discussion, il est convenu de procéder en deux temps :

- une nouvelle visite de la commission de sécurité sera organisée.
- le coût d'une étude du chiffrage des travaux dans le cadre d'une remise en conformité des normes sera demandé à des cabinets d'architectes.

Cette première démarche sans incidence financière est indispensable à l'avancée de la réflexion.

• Local de rangement : les travaux supplémentaires aux marchés initiaux concernant les lots électricité et serrurerie pour l'aménagement de la salle polyvalente sont acceptés par le Comité syndical. Il s'agit d'un coffret électrique et d'une porte métallique. Leurs coûts s'élèvent respectivement à 609 F HT et 2.900 F HT.

• Aides aux équipements :

- bibliothèque de Grièges : l'aide de 17.546 F est accordée.
- mise en conformité du Foyer Rural de Cormoranche : l'aide de 30.000 F est accordée.
- projet de bibliothèque à Laiz : le dossier est ajourné.
- aménagement des vestiaires du stade A. Veille à Pont-de-Veyle : le dossier sera étudié par la commission ; 30.000 F sont prévus sous réserve d'acceptation.
- aménagement de la salle des fêtes de Crottet : 30.000 F sont prévus sous réserve d'acceptation.

• Subvention ADAMAC : la commission "Sports, loisirs, culture" émet un avis favorable à la demande de subvention présentée par ADAMAC pour aider au financement du loyer de ses locaux. La commission souligne qu'il ne s'agit pas d'une prise en charge définitive du loyer mais d'une subvention pour 1993 acceptée en raison de difficultés d'investissement dans des locaux associatifs. L'aide accordée s'élève à 12.000 F.

• Travaux au collège : l'accord du Conseil Général est donné pour :

- l'achat d'un nouvel adoucisseur d'eau pour 34.413 F TTC
- la réfection des cages d'escaliers pour 141.716 F TTC
- les blocs de sécurité pour 17.790 F TTC

Les travaux demandés pour 1994 sont les suivants :

- sécurité incendie : réfection d'une centrale de détection
- carrelage du préau
- peinture du préau

Ces travaux n'ayant pas fait l'objet d'un cahier des charges précis, aucun chiffrage fiable ne peut être donné à ce jour.

- Demande de subvention de l'association sportive du collège : cette association compte 144 licenciés et se montre active. A la lecture de son compte rendu d'activités et de ses comptes simplifiés, l'assemblée émet un avis favorable pour une aide de 25 F par licencié soit 3.600 F.

- Le réseau d'aide spécialisée à l'enfance en difficulté disposera d'une salle de réunion à Saint-Cyr. Le poste est occupé par Mme Béréziat. Le téléphone sera au compte du SIVOM.

◆ Séance du 29 novembre 1993

- Salle de la laiterie de Grièges : le courrier adressé à la commission de sécurité afin d'obtenir une nouvelle visite de la salle est resté sans réponse pour l'instant.

- La FNACA (section locale de Pont-de-Veyle) demande à bénéficier du même tarif de location de salle que les associations de la commune d'accueil lors de son assemblée générale annuelle. Chaque commune prendra une décision à ce sujet.

- L'association des "Bout'Chou" a adressé une nouvelle demande de subvention au SIVOM. L'affaire est classée sans suite.

- Le comité est informé de la recherche par la Maison Familiale de Pont-de-Veyle d'un nouveau local.

Budget 1993

Participation de Saint-Genis-sur-Menthon au financement du SIVOM (en F)

• Frais d'administration générale	2.018,01
• Construction des garages de la gendarmerie	648,07
• Construction des vestiaires du Rugby Club Veyle Saône	817,50
• Financement du collège et du gymnase	34.110,48
• Projet école (CATE)	1.805,58
• Aide aux équipements	1.131,30
Montant total	40.530,94



La bibliothèque de Grièges prendra place au 1er étage de la Mairie

Convention Fourrière

Lors de la séance du 15 décembre 1993, le Conseil Municipal de notre commune a décidé de conclure une "Convention Fourrière" avec l'association "Assistance et sauvegarde des animaux de l'Ain (ASA 01)" installée au hameau de "La Boigna" à Confrançon. Nous vous livrons les cinq premiers articles de cette convention :

ARTICLE 1

L'ASA s'engage à recevoir dans son refuge fourrière, des animaux capturés, trouvés, errants ou récupérés pour des cas sociaux (hospitalisation, incarcération ou décès du propriétaire, accident de la route, animaux maltraités, etc...).

ARTICLE 2

L'ASA s'engage à accueillir tous les animaux amenés par les agents de la Police Municipale, de la Police Nationale et de la Gendarmerie ou par les Sapeurs Pompiers.

ARTICLE 3

L'ASA s'engage à recevoir les animaux domestiques durant toute l'année.

ARTICLE 4

Dans tous les cas, l'animal devra être accompagné d'un ordre d'entrée au refuge fourrière par la Mairie ou par l'agent de la Force Publique ou par les Pompiers.

Cet ordre d'entrée indiquera d'une manière générale le lieu de ramassage (ou de l'accident) le signalement de l'animal et s'il s'est révélé mordeur, l'identité de la victime. Ceci en application des lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5

L'ASA s'engage à abriter et à nourrir tous les animaux domestiques mis sous sa protection et à assurer tous les soins, visites vétérinaires, vaccinations etc..."



Travaux cantine scolaire

- Travaux de plâtrerie et peinture (en F)

Plafond	1.998,00
Lasure	226,80
	<hr/>
Montant H.T.	2.224,80
TVA 18,60 %	413,81
	<hr/>
Montant TTC	2.638,61

- Hotte de cuisine (en F)

Montant H.T.	9.500,00
TVA 18,60 %	1.767,00
	<hr/>
Montant TTC	11.267,00





Jean-Pierre-Philippe de Lacroix-Laval

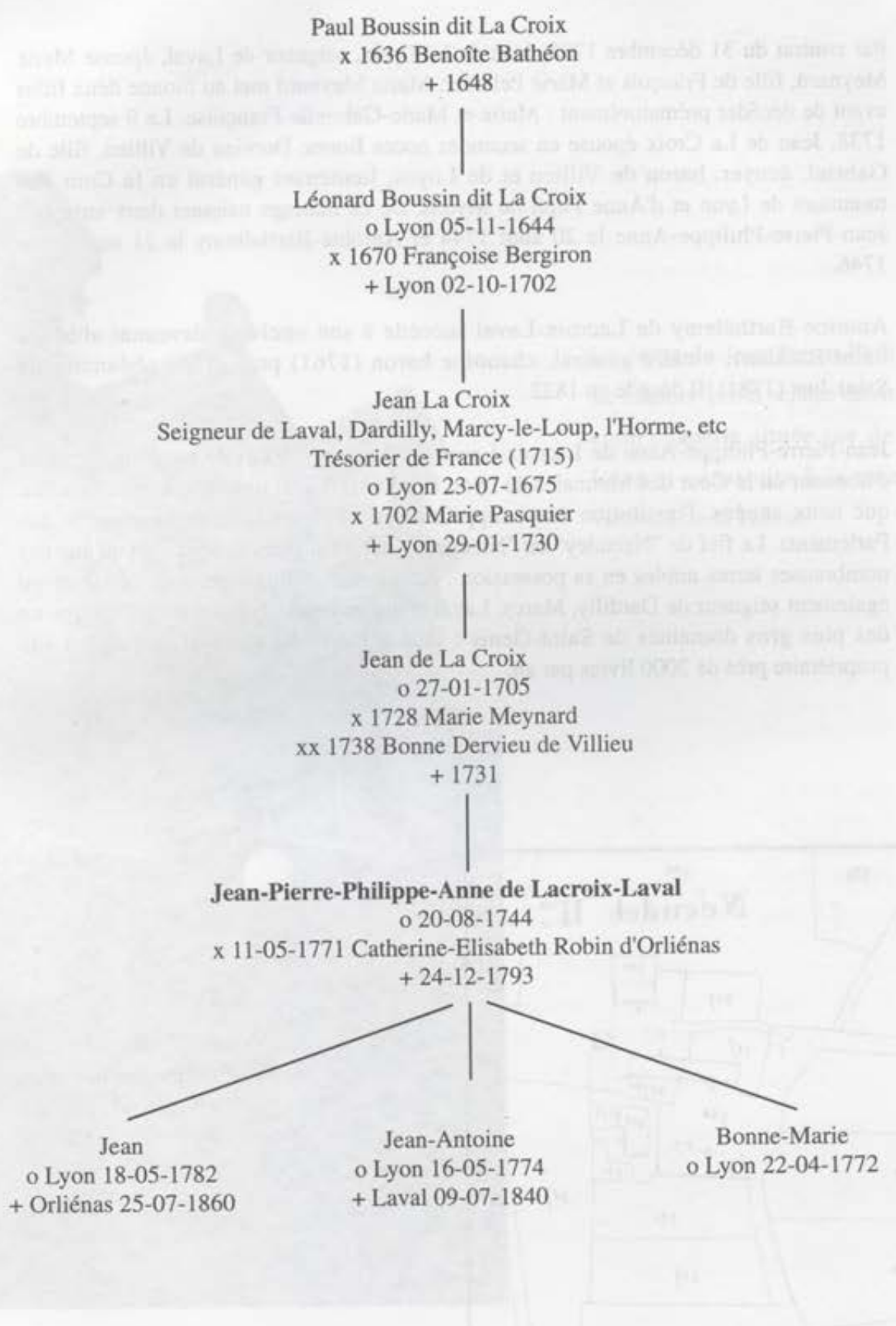


"D'azur à la croix tréflée d'or,
cantonée de quatre têtes de lion arrachées et affrontées du même."

La famille Boussin (nom primitif des Lacroix-Laval), originaire de l'Anjou, s'installe à Lyon au début du XVII^e siècle. Paul Boussin dit La Croix se signale par son dévouement et sa conduite héroïque lors de l'épidémie de peste qui ravage la ville en 1628.

Jean de La Croix, père de Jean-Pierre-Philippe, occupe un haut rang dans l'administration royale en tant que conseiller à la Cour des Monnaies de Lyon. Cette juridiction souveraine établie en 1704 connaît du fait des monnaies pour le civil et le criminel. De son ressort dépendent les abus et malversations commis par les maîtres des monnaies, les marchands de métaux précieux ainsi que, chose curieuse, les distillateurs d'eau-de-vie ou d'eau-forte.

Le frère cadet de Jean est un personnage influent de l'Eglise lyonnaise. Antoine de La Croix-Laval est en effet Trésorier de France en la généralité de Lyon, abbé de Saint-Rambert-en-Bugey, vicaire général de l'archevêque A. Malvin de Montazet et grand obéancier de Saint-Just. C'est lui d'ailleurs qui fera venir à Lyon le constructeur du nouveau théâtre, l'architecte Jacques Germain Soufflot. Celui-ci dirigera également la construction de l'hôtel particulier de Jean de La Croix sur la promenade des Remparts, près du confluent de la Saône et du Rhône.

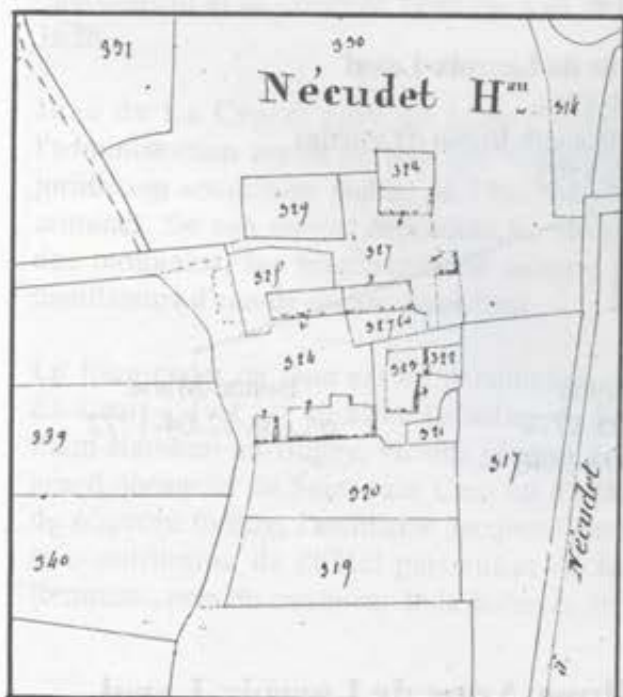


Généalogie de Jean-Pierre-Philippe-Anne de Lacroix-Laval

Par contrat du 31 décembre 1728, Jean de La Croix, seigneur de Laval, épouse Marie Meynard, fille de François et Marie Pelletier. Marie Meynard met au monde deux filles avant de décéder prématurément : Marie et Marie-Gabrielle-Françoise. Le 9 septembre 1738, Jean de La Croix épouse en secondes noces Bonne Dervieu de Villieu, fille de Gabriel, écuyer, baron de Villieu et de Loyes, lieutenant général en la Cour des monnaies de Lyon et d'Anne Pupil de Myons. De ce mariage naissent deux enfants : Jean-Pierre-Philippe-Anne le 20 août 1744 et Antoine-Barthélemy le 21 septembre 1746.

Antoine-Barthélemy de Lacroix-Laval succède à son oncle en devenant abbé de Saint-Rambert, vicaire général, chanoine baron (1761) puis grand obéancier de Saint-Just (1781). Il décède en 1822.

Jean-Pierre-Philippe-Anne de Lacroix-Laval (ou Lacroix de Laval) est reçu chevalier d'honneur en la Cour des Monnaies de Lyon le 2 juin 1769. Il n'occupera cette fonction que deux années, l'institution étant supprimée en 1771, victime de la querelle des Parlements. Le fief de "Nécudey" ou "Nicudey" dont il est propriétaire, n'est qu'une des nombreuses terres nobles en sa possession. Jean-Pierre-Philippe de Lacroix-Laval est également seigneur de Dardilly, Marcy, Laval et autres lieux. Nécudet est à l'époque un des plus gros domaines de Saint-Genis : loué à Pierre Navoret, il rapporte à son propriétaire près de 2000 livres par an.



Le domaine de Nécudet lors de la vente passée par Jean de Lacroix-Laval, fils de Jean-Pierre-Philippe, en 1833.

Le vicé-roi

Le 11 mai 1791, Jean-François-Philippe de Lacroix-Laval est nommé évêque de Québec. Élémentaire, il est de la famille de Lacroix-Laval, une famille de la noblesse. Cette famille, tout jeune de 18 ans, lui donne son nom : Lacroix-Laval et Honoré-Émile de Lacroix-Laval le 22 avril 1792.

Les premiers combattants d'Afrique du Nord

L'expédition de 1791 est une expédition de guerre. Elle est destinée à la conquête de l'Afrique du Nord. Elle est menée par le général de Lacroix-Laval. Elle est composée de 1000 hommes. Elle est destinée à la conquête de l'Afrique du Nord. Elle est menée par le général de Lacroix-Laval. Elle est composée de 1000 hommes.

Le 1792, Jean-François-Philippe de Lacroix-Laval est nommé évêque de Québec. Élémentaire, il est de la famille de Lacroix-Laval, une famille de la noblesse. Cette famille, tout jeune de 18 ans, lui donne son nom : Lacroix-Laval et Honoré-Émile de Lacroix-Laval le 22 avril 1792.

Le corps de Jean-Pierre-Philippe-Anne de Lacroix-Laval repose désormais dans cette chapelle située rue de Créqui à Lyon et construite à la mémoire des victimes de la Terreur.



Le 11 mai 1771, Jean-Pierre-Philippe de Lacroix-Laval prend pour épouse Catherine-Elisabeth Robin d'Orliénas, fille de François, écuyer, secrétaire du roi, et de Catherine Paradis. Cette femme, tout juste âgée de 19 ans, lui donnera trois enfants : Antoine, Jean et Bonne-Marie baptisée le 22 avril 1772.

Lorsque la révolution éclate, le couple occupe une maison située place de la Charité à Lyon. Malgré son appartenance à la noblesse, il ne sera pas immédiatement inquiété. En 1790, Jean-Pierre-Philippe de Lacroix-Laval est même élu administrateur du département du Rhône-et-Loire.

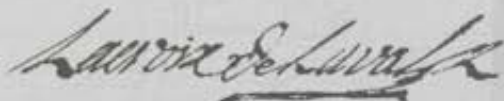
Mais en 1793, tout bascule. Lyon se rebelle contre la politique de la Convention et doit combattre les troupes républicaines massées autour des remparts. Durant trois mois, les habitants soutiennent le siège. Jean-Pierre-Philippe de Lacroix-Laval est-il de ceux-ci ? Difficile à dire : son fils Antoine en revanche s'engage clairement aux côtés du général de Précý, commandant de l'armée contre-révolutionnaire.

Lorsque le siège prend fin, en octobre 1793, la répression s'organise. Une commission révolutionnaire chargée de juger les rebelles est mise en place. L'instruction est expéditive : l'interrogatoire n'a d'autre but que de constater si l'accusé est royaliste, noble, prêtre ou fédéraliste et surtout s'il a porté les armes sous Précý. Les jugements prononcés sont souverains, aucun pourvoi en cassation n'est admis.

Traduit devant la commission révolutionnaire, Jean-Pierre-Philippe de Lacroix-Laval est accusé de contre-révolution et condamné à mort. Il est guillotiné place des Terreaux le 24 décembre 1793, veille de Noël.

Ses deux fils auront un destin moins tragique. Antoine réussit à émigrer et intègre l'armée contre-révolutionnaire du prince de Condé. Jean, le cadet, participe à la vie politique de la cité au siècle suivant. Il est élu maire de Lyon en 1826 et député du Rhône l'année suivante. Il figure parmi les plus riches de la ville.

Christophe GREFFET



La vie associative

Les anciens combattants d'Afrique du Nord

(Saint-Genis et Saint-Cyr)

Le comité local de la FNACA, dont l'effectif reste inchangé (41 membres) a organisé en 1993 ses manifestations et cérémonies habituelles :

- le 3 avril avait lieu le buffet campagnard qui a connu un large succès.
- le 7 août, les anciens combattants 39/45 se joignaient à nous : cette journée fut l'occasion de découvrir le musée Chaintreuil de Pont-de-Vaux et de prendre un repas à Vésines.
- le 4 septembre, les membres se retrouvaient à Grièges pour une journée détente.

Lors des cérémonies des 19 mars, 8 mai, 21 août (commémoration de la fusillade de la Tuilerie à Saint-Cyr) et 11 novembre, les élus, la population, les sociétés locales et les enfants se sont retrouvés pour le dépôt de la gerbe au monument aux morts.

L'assemblée générale du comité tenue au mois de décembre a été l'occasion de rappeler certaines de nos revendications. Malheureusement, la baisse de 2,65 % du budget des anciens combattants ne nous facilitera pas la tâche.

Parmi les satisfactions, notons l'attribution de la carte de combattants à M. Marius Douvre par l'office national des combattants et victimes de guerre.

Enfin, mentionnons notre journal mensuel d'information, "L'Ancien d'Algérie" : tiré à 399.000 exemplaires, il est le seul à traiter spécifiquement du conflit d'Afrique du Nord (Algérie - Maroc - Tunisie).

Le Comité

Le Sou des Ecoles St-Cyr / St-Genis

Le Sou des Ecoles est une association loi 1901. Son siège est fixé à l'école de St-Cyr-sur-Menthon. Cette association est affiliée à la Fédération des Oeuvres Laïques de l'Ain. Elle est administrée par un Conseil d'Administration composé de membres élus lors de l'Assemblée Générale (parents d'élèves ou non) et des membres de droit (personnel enseignant dans la totalité). Chaque année, le conseil d'Administration élit son bureau.

Le Sou des Ecoles est financé en grande partie par les parents d'élèves qui achètent, en début d'année scolaire, la carte de membre actif et qui participent au traditionnel loto. Le Sou reçoit également des subventions communales.

Quel est le rôle du Sou ? Il a pour but "d'assurer le prolongement de l'action de l'école publique par l'animation en son sein ou en collaboration avec d'autres associations pour permettre aux enfants de pratiquer diverses activités à caractère éducatif, culturel, sportif, social..." Concrètement, de septembre 92 à septembre 93, les enfants du regroupement pédagogique ont bénéficié de plusieurs activités :

- **Décembre 92** : Arbre de Noël, animation très appréciée par les enfants avec spectacle et goûter ; distribution de jouets dans les classes jusqu'au CP et livres du CE1 au CM2.
- **Janvier 93** : Classe de neige pour les CM1 aux Plans d'Hotonnes
- **31 janvier 93** : Super loto
- **Avril 93** : Spectacle de marionnettes pour les maternelles, CP, CE1.
- **Juin 93** : Séances d'initiation Kayak pour les CM1 - CM2 au lac de Cormoranche.
- **Juin 93** : Sortie pour les CE2 à la Roche de Solutré avec découverte du musée de la Préhistoire.
- **Tout au long de l'année**, toutes les classes (sauf maternelles petits et moyens) participent à des rencontres sportives (USEP).
- **Le 26 juin** se déroulait la fête cantonale à PERREX.

Toutes ces activités sont financées en partie ou en totalité par le Sou des Ecoles.

Le Sou des Ecoles nous concerne tous, enseignants, parents d'élèves mais aussi tous les autres.

L'éducation ne s'arrête pas aux portes de l'école. Elle doit être l'affaire de tous. Pour que le Sou des Ecoles engage une action réellement efficace, il a besoin de votre soutien, de votre confiance et de vos idées... N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

Le bureau

Le Comité Paroissial

L'année dernière, nous annoncions que nous remplacerions la croix de Creffion. Cette croix, datant de 1932, minée par les ans, est en bien mauvais état. Le projet est simplement retardé : nous pensons le réaliser avant Pâques.

Dans un avenir plus ou moins proche, nous prévoyons de remplacer les bancs de l'église. Ceux-ci proviennent pour la plupart de la salle paroissiale de Saint-Cyr et ont été mis en place en 1970. Leurs pieds en fer s'intègrent mal à l'édifice dont l'intérieur a été restauré. Ce projet occasionnera une dépense importante. Aussi continuons-nous le ramassage des journaux et vieux papiers. En 1993, deux livraisons ont été effectuées à la Cartonnerie de Cerdon. Nous remercions les chefs des entreprises qui ont gracieusement assuré le transport. La prochaine livraison est fixée au lundi 2 mai.

Nous adressons également nos remerciements aux personnes qui ont participé au repas paroissial et qui tout en passant un agréable moment, nous ont apporté une aide précieuse. Cette année 1994, le repas aura lieu le dimanche 13 février à 12 heures.

Enfin, précisons au sujet des sonneries que lors des funérailles religieuses le glas sonnera durant trois minutes après chaque Angélus, afin d'informer les personnes n'ayant pas la presse quotidienne.

Le comité

Le Comité des Fêtes

Le principal atout de notre association est le méchoui de la fête patronale que nous préparons avec soin.

En 1993 il aura régalé et diverti environ 250 personnes avec l'orchestre "François Ligerot".

Le dimanche de la fête, 22 août, de nombreuses attractions ont animé notre village : démonstration de twirling, jeux pour les enfants, billard anglais, tir à la carabine, concours de pétanque, sans oublier la buvette. Le club du 3ème âge nous a apporté son concours avec la vente de gaufres. Le comité de fleurissement était représenté par le gymkana et la vente de glaces. A l'avenir, d'autres associations se joindront peut-être à nous pour cette fête du village, c'est notre souhait.

Pour le concours de pétanque, nous avons mis en jeu un challenge Etienne Foilleret pour les jeunes de moins de 14 ans résidant à St-Genis. La mémoire d'Etienne notre vice-président disparu tragiquement ce printemps 1993 restera vivante dans notre village et au sein de notre association.

Tout au long de l'année écoulée se sont succédés le concours de tarot, la sortie de ski aux Rousses, la marche, le vélo.

Notez dès à présent : - le concours de tarot le 29 janvier
- la sortie de ski aux plans d'Hotonnes le 6 février

N'hésitez pas à venir, ne serait-ce que pour passer un dimanche à la montagne, car comme dit la pub, la montagne ça nous gagne ! Et rendez-vous pour le méchoui 94 !

Le comité

La Bibliothèque Municipale

L'année écoulée fut encore une belle réussite pour la bibliothèque municipale du fait notamment de la participation très active des enfants.

Nous avons cependant remarqué une légère stagnation quant à la participation des adultes. Donc, si toutefois vous êtes intéressés par la lecture et que vous n'êtes pas encore venus nous rendre visite, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons en tant que nouveaux lecteurs.

Nous vous proposons ainsi un choix varié de livres ; il y en a pour tous les goûts à savoir :

- pour les adultes : Romans, Biographies, Documentaires sur le sport, les animaux, l'histoire, la géographie, la cuisine...
- pour les enfants : Imagiers, Histoires et Contes, Bandes Dessinées, Encyclopédies, Documentaires (Histoire, Sport, Animaux...).

Par ailleurs, la subvention du conseil municipal nous a aussi permis d'acheter de nouveaux ouvrages pour enrichir les rayons de la bibliothèque. N'oublions pas non plus que cette année encore des livres nous ont été généreusement donnés par des habitants de la commune que nous tenons à remercier tout particulièrement.

Au niveau des bibliothèques cantonales, plusieurs projets se sont également concrétisés, en particulier la venue d'auteurs :

- Pierre Magnan pour les adultes de Crottet
- Peff pour les classes de CE2 et CM1 de chaque commune du canton

Venues très appréciées et enrichissantes dans les deux cas car elles permettent de poser des questions et de mieux connaître la vie d'un auteur.

Nous rappelons que toute personne désirant s'inscrire à la bibliothèque, peut venir le samedi de 11h à 12h45 et le jeudi de 13h à 14h.

Alors vite, venez nous rejoindre...

L'équipe de la bibliothèque

Le Comité de Fleurissement

Tout d'abord, le nouveau bureau qui a vu le jour cette année remercie les personnes bénévoles, dont une partie de retraités, qui n'ont ménagé ni leur temps, ni leur peine pour la préparation du terrain, la plantation, l'arrosage et l'entretien des massifs tout au long de l'été.

Si notre commune n'a obtenu que la 8ème place au palmarès départemental dans la catégorie moins de 500 habitants, l'équipe, par une présence assidue renforcée de jeunes bras, espère faire mieux avec les mêmes moyens afin de rendre le village des plus accueillants pour le plaisir des passants et nombreux touristes qui sillonnent la route de la Bresse.

La participation à la fête patronale (jeux, vente de glaces) et le concours de belote permettent de partir sur une bonne assise.

Le premier bilan laisse d'ailleurs un résultat positif. Sont remerciés pour leur collaboration, Monsieur le Maire et son Conseil, les personnes ayant fait des dons.

Le bureau

L'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles

Je vous présente tout d'abord au nom des donneurs de sang bénévoles, mes meilleurs vœux pour l'année 1994.

Je remercie la municipalité de Saint-Genis de nous permettre de nous exprimer par le biais de ce bulletin.

Notre amicale reste sereine, de nouveaux donneurs nous ayant rejoints.

Vous avez été nombreux à participer à l'assemblée générale ainsi qu'à notre loto annuel, ceci prouve la dynamique de notre amicale au regard de l'union départementale et de la fédération.

Après la tempête, le calme réapparaît au sein de la transfusion sanguine. En effet, le gouvernement a mis en place de nouvelles mesures, visant la SECURITE des malades par une sélection plus rigoureuse des donneurs (entre autres des entretiens médicaux plus complets). Depuis quelques mois, la plasmaphérèse se développe, ainsi que l'aphérèse (don de plaquettes). A l'aide de machines autonomes et sophistiquées, ces prélèvements plus longs (environ 1 heure) sont pratiqués sur rendez-vous, parallèlement au don du sang total qui reste toutefois d'actualité.

Le C.T.S. de Fleyriat a vu l'arrivée du Dr Angué en remplacement du Dr Loyer.

Depuis sa prise de fonction, en mai 1993, celui-ci a su gagné la confiance de la direction de l'Hôpital de Fleyriat. Il a notamment renoué plusieurs contacts avec les hôpitaux parisiens, comme la "Pitié Salpêtrière", permettant une gestion optimale du stock de poches. Les besoins en produits sanguins sont importants : par exemple, une greffe cœur-foie-poumons nécessite la transfusion au malade de 150 poches de sang. Il est IMPORTANT d'offrir son sang, de faire ce geste si simple qui permettra de sauver chaque jour de nombreuses vies humaines. Alors si vous avez 18 ans et moins de 60 ans, nous vous accueillerons avec joie aux prochains prélèvements.

Au nom des donneurs, le Président

La cantine Scolaire

Le déficit enregistré lors du dernier exercice a conduit à une augmentation de 2,50 F du prix du repas : celui-ci passera au 1er janvier 1994 à 17,50 F pour les enfants et à 20,50 F pour les adultes.

Au cours de l'année scolaire 92/93, il a été servi 5678 repas pour un effectif de 43 élèves et 3 adultes.

La soirée choucroute, qui a réuni 280 personnes, a permis d'acheter du petit matériel et de combler de déficit. Nous espérons cette année une participation aussi importante. La date de la soirée est fixée au 5 mars.

Les membres du bureau tiennent également à remercier les personnes ayant fait des dons et apporté leur aide pour la soirée, ainsi que la municipalité de Saint-Genis et Mme Venet, cantinière.

Le bureau

Le Club du 3^{ème} Age

Les membres du club, qui se réunissent le 3ème mercredi de chaque mois, d'octobre à mars, ont également participé à de nombreuses manifestations au cours de l'année 1993 :

- **20 janvier** : le club a reçu 22 membres de l'association "Les Blés d'Or" de Perrex pour un après-midi détente.
- **11 février** : le club de Perrex a accueilli les membres de Saint-Genis pour une dégustation de bugnes.
- **17 février** : assemblée générale de l'association à laquelle participait Mr le Maire.
- **31 mars** : participation au spectacle donné par le foyer de l'Amitié de Charnay-les-Mâcon.
- **24 avril** : le club a offert à l'ensemble de ses membres un repas au restaurant Guillot de Confrançon.
- **15 juin** : voyage à Vichy. Nous avons pu visiter la ville en empruntant le petit train, découvrir le château de Lapalisse et la Cristallière.
- **5 août** : 37 personnes se sont retrouvées "Aux Charmes de Bresse" à Curtafond pour un repas.
- **22 août** : le club a de nouveau confectionné des gaufres à l'occasion de la fête patronale.
- **20 octobre** : le club a eu l'honneur de fêter deux anniversaires de 80 ans.
- **4 décembre** : pour la deuxième année, le club organisait un repas pot-au-feu. Cette manifestation a connu une grande réussite et a permis de recevoir quelques personnes des clubs voisins.
- **15 décembre** : pour la première fois, le club offrait à tous ses adhérents un repas de Noël à titre gratuit.

Toutes ces manifestations seront reconduites au cours de l'année 1994. Les retraités désirant y participer peuvent contacter le 85.30.41.46.

Le club

Près de chez vous...

Parmi les clubs sportifs accueillant des jeunes de Saint-Genis, mentionnons la section lutte de l'U.S. Vonnas entraînée par Charles Vandaele, président du comité départemental, membre de la ligue du Lyonnais et du comité olympique de l'Ain, et habitant notre commune.

Son fils Eric, originaire du Rwanda (Afrique Centrale) et arrivé en France en 1990, s'est particulièrement illustré l'année dernière en remportant 4 titres de champion de France : 2 en catégorie minime 2ème année (73 kg, libre et gréco) à Chalon et Lille, 2 en catégorie cadet (surclassé) lors des championnats FSGT à Saint-Priest et Paris (76 kg, gréco et romaine). Souhaitons-lui autant de réussite en 1994 !

La section lutte

Etat Civil 1993

Naissances :

- | | |
|---------------------------------|---------------|
| • GUILLERMIN Etienne | le 23 Janvier |
| • CHARPIGNY Lydiane | le 22 Avril |
| • BARDET François Nicolas André | le 27 Juillet |

Mariages :

- 0

Décès :

- | | |
|------------------------------------|----------------|
| • FAUCHER née MOSER Juliette | le 15 Mars |
| • FOILLERET Etienne | le 28 Mai |
| • PEULET Jérôme Louis | le 27 Juillet |
| • CHAFFAUD née PERRET Julie Léonie | le 21 Novembre |
| • BERNIGAUD André Alphonse | le 24 Décembre |

Mairie

☎ 85 30 42 42

Heures d'ouverture :

Lundi	8h00 à 12h00	Vendredi	13h30 à 17h00
Mercredi	8h00 à 12h00	Samedi	13h30 à 16h00

Monsieur le Maire reçoit le samedi après-midi de 14h00 à 16h00

Infirmières

Secteur Saint-Genis-sur-Menthon, Saint-Cyr-sur-Menthon et Perrex :

SCP Marie-Odile PENEY - Sylvie BERNARDET

☎ 85 30 55 97

Assistantes maternelles agréées

Commune de Saint-Genis-sur-Menthon (au 25 novembre 1993) :

- Mme Léa Bugnot - Le Pin - ☎ 85 30 41 21
- Mme Martine Bugnot - Le Bourg - ☎ 85 30 48 31
- Mme Marie-Françoise Ponthus - Saint-Jean - ☎ 85 30 48 55
- Mme Catherine Perron - La Terrasse - ☎ 85 30 51 74